



# Conseil économique et social

Distr. générale  
25 mars 2011  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

#### Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports

Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR

#### Dix-huitième session

Genève, 9 et 10 mars 2011

### Rapport du Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR sur sa dix-huitième session

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation.....	1–2	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	3–4	2
III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour).....	5	2
IV. Modèle de référence du régime TIR (point 3 de l'ordre du jour).....	6–12	2
A. Réseau de points de contact eTIR.....	6	2
B. Progrès des technologies de l'information et de la communication dans le cadre du régime TIR.....	7–9	3
C. Modèle de référence eTIR (version 3.0).....	10–11	3
D. Chapitre 4 – Conception.....	12	3
V. Incidences financières de la mise en œuvre du projet eTIR au niveau national (point 4 de l'ordre du jour).....	13–14	4
VI. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour).....	15–20	4
A. Modèle de données douanières pour le transit de l'Organisation mondiale des douanes.....	15	4
B. Autres activités d'intérêt pour le Groupe.....	16	5
C. Le système eTIR dans un système à guichet unique.....	17	5
D. Dématérialisation des documents joints au carnet TIR.....	18–19	5
E. Date et lieu de la prochaine session.....	20	5

## **I. Participation**

1. Le Groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (ci-après dénommé «le Groupe d'experts») a tenu sa dix-huitième session les 9 et 10 mars 2011, à Genève.

2. Ont assisté à cette session des experts des pays suivants: Belgique, Bulgarie, Finlande, France, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Serbie, Suède et Turquie. Des experts de l'Union européenne (UE), de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Union internationale des transports routiers (IRU) étaient aussi présents.

## **II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)**

*Document:* ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/1.

3. Le Groupe d'experts a adopté son ordre du jour provisoire, qui figure dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/1, auquel il a ajouté les documents GE.1 n° 1 (2011) et GE.1 n° 2 (2011) sous les points 3 c) et 4. En outre, il a accepté la proposition du secrétariat d'ajouter deux sous-points supplémentaires sous le point 5 (Questions diverses), à savoir le point 5 c) «Le système eTIR dans un système de guichet unique» et le point 5 d) «La dématérialisation des documents joints au carnet TIR».

4. Le Groupe d'experts a constaté avec regret que malgré les efforts déployés par le secrétariat et l'existence d'une version russe des documents, aucun expert russophone n'assistait à la session.

## **III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)**

5. Le Groupe d'experts a élu M. P. Arsic (Serbie) Président pour l'année 2011 et M<sup>me</sup> N. Özyazici Sunay (Turquie), Vice-Présidente.

## **IV. Modèle de référence du régime TIR (point 3 de l'ordre du jour)**

### **A. Réseau de points de contact eTIR**

*Document:* ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/2.

6. Le Groupe d'experts a pris note du document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/2 et a confirmé les réponses reçues du réseau de points de contact eTIR à la question posée par le secrétariat le 19 août 2010, c'est-à-dire savoir si l'échange de données informatisées fondé sur des messages EDIFACT/ONU normalisés devrait être réservé aux messages E9 et E10. Le Groupe d'experts a par ailleurs invité les points de contact eTIR à communiquer, chaque fois qu'ils le souhaitent, des données en vue des réunions du GE.1, et il a souligné que toutes les Parties contractantes devraient participer au projet eTIR par l'intermédiaire du réseau de points de contact, étant donné que le projet finira par toucher tous les pays

participant au régime TIR. Enfin, le Groupe d'experts a prié les pays qui ne l'avaient pas encore fait de désigner un point de contact eTIR national<sup>1</sup>.

## **B. Progrès des technologies de l'information et de la communication dans le cadre du régime TIR**

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, plusieurs participants ont présenté des exposés, qui peuvent être consultés sur le site Web eTIR (<http://etir.unece.org>).

8. Lors de son exposé, la délégation de la Turquie a fait la démonstration qu'il serait possible de mener un projet pilote fondé sur l'analyse figurant au chapitre 3 du modèle de référence eTIR. Le Groupe d'experts s'est félicité de cette précieuse contribution à ses travaux. Il s'est aussi félicité de l'exposé présenté par la délégation française, qui a permis de mieux comprendre certains progrès réalisés dans l'Administration française des douanes et, notamment la mise en œuvre du Safe TIR en temps réel (RTS) et ses avantages. Il a par ailleurs souligné que tous les pas faits en direction de l'informatisation et du traitement de l'information en temps réel contribuaient en fin de compte à la future mise en œuvre du régime eTIR.

9. En conclusion, le Groupe d'experts a confirmé qu'il devrait continuer à être l'instance dans laquelle les experts peuvent échanger des informations sur les progrès des technologies de l'information et de la communication dans le cadre du régime TIR.

## **C. Modèle de référence eTIR (version 3.0)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/3 et GE.1 n° 1 (2011).

10. Le Groupe d'experts a longuement examiné la version 3.0a du modèle de référence eTIR, telle qu'elle figure dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/3, ainsi que les propositions d'amendement supplémentaires figurant dans le document GE.1 n° 1 (2011).

11. Le Groupe d'experts a pris note des deux propositions d'amendement. Il a décidé de poursuivre l'examen de la première proposition, à savoir inclure les mécanismes internationaux de déclaration, à sa prochaine session, en se fondant sur une version révisée du document qui serait établie par le secrétariat. Le Groupe d'experts a décidé de transmettre la deuxième proposition, à savoir utiliser la base de données de la chaîne de garantie pour valider les garanties qui n'ont pas encore été acceptées par les douanes, au Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30), accompagnée de la version 3.0 du modèle de référence eTIR. Par ailleurs, le Groupe d'experts a chargé le secrétariat de recueillir l'avis des points de contact eTIR appartenant au réseau sur la seconde proposition, avis qui, après examen, pourrait être transmis au WP.30 sous la forme d'une recommandation technique formulée par le réseau des points de contact eTIR.

## **D. Chapitre 4 – Conception**

*Document:* ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/4.

12. Le Groupe d'experts a accueilli avec intérêt le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2011/4, qui contient la version révisée des messages

<sup>1</sup> La liste des points de contact eTIR peut être consultée sur le site Web eTIR ([www.unece.org/trans/bcf/eTIR/focals.html](http://www.unece.org/trans/bcf/eTIR/focals.html)).

EDIFACT/ONU E9 et E10. Il a appuyé la proposition du secrétariat selon laquelle les fichiers en langage de définition de schéma XML (XSD) ne devraient pas figurer dans le modèle de référence eTIR mais plutôt être placée sur le site Web eTIR. Le Groupe d'experts a en outre rappelé que la contribution d'experts externes serait nécessaire pour achever la documentation technique, et il a prié les gouvernements d'apporter leur contribution en détachant des experts ou en fournissant des moyens matériels.

## **V. Incidences financières de la mise en œuvre du projet eTIR au niveau national (point 4 de l'ordre du jour)**

*Documents:* ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2010/5 et GE.1 n° 2 (2011).

13. Le Groupe d'experts a accueilli avec intérêt la première évaluation du coût de la mise en œuvre du régime international eTIR, qui est reproduite dans le document ECE/TRANS/WP.30/GE.1/2010/5, et il a remercié l'Administration douanière turque d'avoir fourni le cadre dans lequel des experts en technologies de l'information et de la communication, représentant aussi bien le secteur public que le secteur privé, ont pu rassembler les renseignements nécessaires à cette évaluation. Il a aussi suivi avec intérêt l'exposé du représentant de la CNUCED concernant le système automatisé de gestion des données douanières (ASYCUDA) ainsi que la présentation du document GE.1 n° 2 (2011), et il a pris note notamment du coût de la mise en œuvre du RTS et de la prédéclaration électronique (TIR-EPD) dans le système ASYCUDA. Enfin, le Groupe d'experts a accueilli avec intérêt les renseignements mis à jour communiqués par l'Administration des douanes de Serbie à propos de la mise au point d'un projet de système d'échange électronique des données (SEED), des ressources nécessaires à cette mise au point et de la compatibilité de ce système avec le régime international eTIR. En outre, le Groupe d'experts a pris note de l'exposé de l'IRU sur les progrès réalisés dans les projets RTS et EPD.

14. Le Groupe d'experts a reconnu l'importance de tous les renseignements déjà communiqués mais aussi de ceux que doivent lui transmettre le nouveau système de transit informatisé (NSTI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) et le projet GNC (Global Networked Customs), mais aussi le système RTS de l'IRU, en vue d'affiner encore davantage l'évaluation des investissements que nécessitera le système international eTIR et ses coûts de fonctionnement ainsi qu'éventuellement les coûts que les États devront supporter pour raccorder leurs systèmes douaniers nationaux au système international eTIR.

## **VI. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)**

### **A. Modèle de données douanières pour le transit de l'Organisation mondiale des douanes**

15. Le Président du Sous-Comité informatique (IMSC) de l'Organisation mondiale du commerce et du Groupe des procédés commerciaux internationaux chargé des questions douanières (TBG4) – qui relève du CEFAC/ONU – qui exerce aussi les fonctions de président par intérim de l'équipe de projet chargée du modèle de données de l'OMD (DMPT), a retracé pour le Groupe d'experts l'historique du modèle de données et signalé certains éléments nouveaux, notamment la future version 3.2 du modèle de données douanières de l'OMD. Il a en outre informé le Groupe de travail des autres activités de l'OMD, par exemple la création, en collaboration avec la CNUDCI, d'une Équipe spéciale mixte de juristes chargée de la question du guichet unique. Il a en outre expliqué au Groupe d'experts le fonctionnement du projet GNC, qui sera présenté au Conseil de l'OMD en juin

2012, et les détails de la collaboration du secrétariat de la CEE dans le projet. Pour finir, il a rappelé les dernières activités entreprises par l'équipe DMPT et les avantages éventuels d'une collaboration entre cette dernière et le Groupe d'experts, notamment en ce qui concerne les questions du guichet unique et de la dématérialisation des documents.

## **B. Autres activités d'intérêt pour le Groupe**

16. Le secrétariat a informé le Groupe d'experts que la CEE avait sollicité le Compte de l'ONU pour le développement pour le financement d'une initiative concernant le projet eTIR. Cette initiative fait partie d'une liste restreinte de 40 initiatives que doit approuver l'Assemblée générale de l'ONU d'ici à la fin 2011. Cette initiative de la CEE, qui pourrait éventuellement être mise en œuvre en collaboration avec d'autres commissions régionales, vise à renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition et à faciliter le franchissement des frontières grâce à l'échange accru de données électroniques sûres entre leurs administrations douanières.

## **C. Le système eTIR dans un système à guichet unique**

17. Le Groupe d'experts a décidé que les faits nouveaux concernant la mise en œuvre des systèmes nationaux de guichet unique méritaient d'être analysés dans le cadre du projet eTIR. Il a pris note des recommandations de la CEE actuellement en vigueur en ce qui concerne le guichet unique, notamment les recommandations n<sup>os</sup> 33, 34 et 35<sup>2</sup> du CEFAC/ONU. Il a décidé de réexaminer cette question à sa prochaine session, en s'appuyant sur un document qui sera établi par le secrétariat.

## **D. Dématérialisation des documents joints au carnet TIR**

18. Le Groupe d'experts a souligné l'importance de la dématérialisation des documents joints au carnet TIR dans le cadre de l'informatisation du régime TIR, et l'influence qu'elle pourrait avoir sur la conception du système international eTIR. Dans ces conditions, il s'est félicité de la prochaine entrée en vigueur du Protocole de lettre de voiture électronique, qui doit intervenir le 5 juin 2011, depuis qu'il a été ratifié par la Lituanie le 7 mars 2011.

19. Enfin, le Groupe d'experts a prié le secrétariat d'obtenir de l'OMD un supplément d'information sur une enquête récente que celle-ci a menée sur l'utilisation des documents joints au carnet TIR et, au cas où l'enquête en question n'aurait pas permis de déterminer quelles sont les exigences des utilisateurs, de lancer une enquête analogue auprès des Parties contractantes à la Convention TIR et d'en présenter les résultats à l'une de ses prochaines sessions pour complément d'examen.

## **E. Date et lieu de la prochaine session**

20. Le Groupe d'experts, faute de pouvoir se mettre d'accord sur une date précise pour sa prochaine session, a chargé le secrétariat de proposer des dates provisoires, éventuellement en septembre 2011, et de les lui communiquer dès que possible.

---

<sup>2</sup> Le texte des recommandations peut être consulté sur le site Web de la CEE ([www.unece.org/cefact/recommendations/rec\\_index.htm](http://www.unece.org/cefact/recommendations/rec_index.htm)).